

Françoise Dolto est l'une des premières pédiatres et psychanalystes françaises, spécialisée dans le comportement des enfants dans les années 60. Elle a contribué à travers de nombreuses émissions radio, télévisées et ouvrages à populariser ses connaissances dans le domaine de l'éducation des enfants. Mais en 2020, quelques semaines après l'enquête visant l'écrivain M. Mazneff¹, reconnu comme auteur pédophile, Françoise Dolto se retrouve au cœur d'une polémique 30 ans après sa mort, accusée d'avoir soutenu la pédophilie.



■ Qui est Françoise Dolto ?

Françoise Marguerite Marette est née le 6 novembre 1908 dans le 16^e arrondissement de Paris. Issue d'une famille d'ingénieurs composée de 7 enfants, elle est élevée de manière traditionnelle, catholique, maurassienne et monarchiste. Malgré l'interdiction de sa mère qui souhaite qu'elle se préserve pour le mariage, Françoise passe et obtient son baccalauréat en classe philosophie au lycée Molière à Paris en 1925. Cinq ans plus tard, elle commence des études de médecine, et obtient en 1939 son doctorat à la faculté de médecine de Paris.

En 1932, sur les conseils de Marc Schlumberger, Françoise Dolto rencontre le psychanalyste René Laforgue. Elle entreprend une psychanalyse de trois ans avec lui, de 1934 à 1937. Cette expérience est marquante pour elle, elle l'aide à se libérer de ses difficultés personnelles, liées à son éducation et à sa famille. Impressionné par ses capacités, René Laforgue lui propose de devenir psychanalyste, ce qu'elle refuse, car elle souhaite se consacrer à la médecine. Pendant ses études, elle fait aussi un stage auprès du docteur Georges Heuyer. C'est à cette occasion qu'elle rencontre Sophie Morgenstern, une pionnière de la psychanalyse des enfants en France, avec qui elle travaillera plus tard.



Au début de sa carrière, Françoise Dolto a travaillé comme médecin auprès des enfants, puis comme psychanalyste dans le courant de Jacques Lacan. Elle a exercé dans de nombreux hôpitaux et centres médico-psychologiques, où elle accompagnait les enfants et leurs familles. Elle a aussi participé à la création de la Maison verte à Paris, un lieu d'accueil pour les jeunes enfants et leurs parents. Elle est surtout reconnue pour avoir profondément renouvelé la compréhension de la parole et du développement de l'enfant.

Au total, Françoise Dolto a écrit plus de vingt ouvrages, parmi « La cause des enfants », « Lorsque l'enfant paraît » et « L'image inconsciente du corps ». Elle a également participé à des émissions sur l'éducation sexuelle des enfants à la radio, notamment dans La Tribune de Paris sur la RTF. Puis, durant l'année scolaire 1968-1969, elle a répondu en direct aux questions des auditeurs sur Europe 1, sous le pseudonyme de « Docteur X ».

¹ Source l'enquête de l'écrivain M. Mazneff : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/11/23/gabriel-matzneff-accuse-de-viol-sur-mineure-par-une-nouvelle-femme-le-parquet-ouvre-une-enquete_6201921_3224.html

- « Il n'y a pas de viol du tout. Elles sont consentantes. »

La célèbre psychanalyste n'a jamais défendu la pédophilie ouvertement, mais certains de ces propos ressortis en 2020, après le procès de l'écrivain M. Mazneff, peuvent questionner.

En automne 1979, la revue féministe « Choisir la cause des femmes », de Gisèle Halimi, avait publié un entretien avec Françoise Dolto dans le cadre d'un dossier inédit sur la maltraitance, intitulé « Les enfants en morceaux ». Le Canard enchaîné a repris ses propos choquants en 2020 : en réponse à une question sur les femmes violentées, elle a répondu : « C'est le mari qui doit être aidé et non la femme battue. » Dans l'interview, on lui demande s'il y a bien des cas de viol dans certaines familles, à quoi elle répond : « Il n'y a pas de viol du tout. Elles sont consentantes », « Dans l'inceste père-fille, la fille adore son père et est très contente de pouvoir narguer sa mère ! ».

Citations extraites de l'entretien dans la revue « Choisir la cause des femmes », en 1979 :

« Choisir – Mais enfin, il y a bien des cas de viol ?

F. Dolto – Il n'y a pas de viol du tout. Elles sont consentantes.

Choisir – Quand une fille vient vous voir et qu'elle vous raconte que, dans son enfance, son père a coïté avec elle et qu'elle a ressenti cela comme un viol, que lui répondez-vous ?

F. Dolto – Elle ne l’a pas ressenti comme un viol. Elle a simplement compris que son père l’aimait et qu’il se consolait avec elle, parce que sa femme ne voulait pas faire l’amour avec lui.

Choisir – D'après vous, il n'y a pas de père vicieux et pervers ?

F. Dolto – Il suffit que la fille refuse de coucher avec lui, en disant que cela ne se fait pas, pour qu'il la laisse tranquille.



Choisir – Il peut insister ?

F. Dolto – Pas du tout, parce qu'il sait que l'enfant sait que c'est défendu. Et puis le père incestueux a tout de même peur que sa fille en parle. En général la fille ne dit rien, enfin pas tout de suite. »

Dans certains de ses ouvrages, ses propos ont également suscité des réactions et interrogent aujourd'hui. L'un des exemples les plus souvent cités provient du livre « *L'enfant, le juge et la psychanalyste* », écrit par Françoise Dolto et Andrée Ruffo (ancienne juge québécoise), publié chez Gallimard en 1999.

P33 : Question de la juge Andrée Ruffo à propos d'un enfant victime d'inceste

Dolto : L'important c'est : puisqu'il a survécu, qu'est-ce qu'il y a eu de suffisant pour y prendre son pied ? Si un être est vraiment traumatisé, il tombe malade ; si un être n'a pas de quoi vivre, il ne continue pas.

P 52 : à propos d'une enfant violée.

La juge : Mais on sait très bien que cet enfant est battu, qu'elle a été violée.

Dolto : Oui, et d'ailleurs qu'elle le provoque.

P 53 : à propos des enfants violés et battus :

Dolto : les enfants sont responsables de laisser les parents commettre un acte qui les avilit dans leur relation à leurs enfants.

P 81 : à propos d'un enfant victime de violences sexuelles

Dolto : « ... peut-être que sans l'avoir cherché, l'enfant en était complice. » Parce que je crois que ces enfants sont plus ou moins complices de ce qu'il se passe.

P 83 : La juge : On a souvent au tribunal la fameuse question : est-ce que les enfants (abusés) mentent ?

Dolto : Les enfants fabulent beaucoup, oui, c'est vrai. (...)

La juge : Mais comment nous, juges, pouvons-nous savoir si l'enfant fabule ou non ?

Dolto : moi j'ai vu beaucoup d'enfants qui fabulaient et ça se voyait d'après leurs dessins. (...)

P84 Dolto : *Les enfants ont des désirs pour les adultes, ils piègent les adultes à cause de ça. Ils n'ont que ça à penser, à provoquer l'adulte.*

P85 : La juge : mais pourquoi l'enfant fabule ? C'est qu'il doit y avoir un désir ?

Dolto : (...) le fantasme de l'inceste, la littérature en est pleine. La littérature est pleine de modes défendus de relations sexuelles.

P87 : la juge : est-ce qu'il est utile pour les enfants qu'il y ait un jugement social, que l'enfant soit déclaré victime ?

Dolto : Non, justement c'est très difficile parce que ça le marque pour la vie. Si ça se passe à huis clos, entre l'enfant et les parents, c'est beaucoup mieux. C'est bien dommage ce qui s'est passé. Il faut dorénavant que ce soit terminé et que ce ne soit pas toute une histoire. Ce sont des choses qui se passent dans le cabinet du psychiatre ou du médecin qui justement le garde en secret professionnel. Il travaille avec les parents pour ce dérapage dans leur vie imaginaire. C'est toujours sous médicament ou sous alcool que les choses se sont passées.

P 88 : la juge : mais quand c'est le père et qu'il nie ?

Dolto : Il a raison, c'est pas le même celui qui nie et celui qui a fait. Quand on leur dit ça : « Oui, vous avez raison. Celui qui dit « non » aujourd'hui, il a raison parce que c'est impensable pour vous. Vous vous sentiriez un salaud si vous l'aviez fait avec toute votre conscience. Donc vous n'aviez plus votre conscience.

La juge : Et qu'est-ce que vous faites en tant que juge pour enfants ?

Dolto : on prévient l'enfant : ça ne recommencera pas, sans ça tu seras complice.

P88 : la juge parle des mères abusées, de génération en génération

Dolto : et alors, vous n'en êtes pas morte. Pourquoi vous en faites toute une histoire ?

Sources : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/16/abus-sexuels-francoise-dolto-a-l-epreuve-du-doute_6026032_3232.html

Sources des extraits : <https://ramus-meninges.fr/2019/12/26/psychanalyste-francoise-dolto-2/>

Sources canard enchaîné et extraits : <https://blog.franceinfo.fr/lesbaobabs/2020/01/16/1412.html>

■ Un avis sur l'avortement controversé déjà à l'époque

Françoise Dolto a exprimé des positions parfois controversées sur la question de l'avortement. Elle ne s'opposait pas à sa dépénalisation, reconnaissant qu'il pouvait s'agir d'une nécessité dans certaines situations. Cependant, elle insistait sur le fait que cette dépénalisation ne devait pas conduire à une banalisation de l'acte.

Selon elle, l'avortement restait un geste grave et elle avait proposé que les femmes paient une somme symbolique (cinq francs) afin de marquer la gravité de la décision. Cette idée a suscité de nombreuses critiques. Reçue par le public comme une forme de culpabilisation ou une remise en cause du droit des femmes. Certaines l'ont même accusées de « antiféministe ».

Sources : <https://www.dailymotion.com/video/x2xfdzf?fbclid=IwAR0KvIC1Ne7hwulfl90bl7ViRfXM8YYEctN94cJx8T9yzeE8TH3F3ytOEMI>

■ Une influence qui fait débat

Certains psychologues, psychiatres et spécialistes de la petite enfance considèrent encore aujourd'hui Françoise Dolto comme une grande figure de la psychologie française et continuent de s'appuyer sur ses recherches et méthodes pour leurs patients. Plusieurs livres et ouvrages lui sont encore consacrés, notamment pour les enfants, ou réédités. Son nom apparaît encore dans le média français (France Culture, l'Ina, Radio France...), qui lui consacre toujours plusieurs documentaires.

Les défenseurs de Françoise Dolto soulignent que, même si certaines de ses idées peuvent paraître dépassées aujourd'hui, elle a contribué à faire reconnaître l'enfant comme une personne à part entière dès sa naissance. Cette évolution a favorisé une meilleure prise en charge de la douleur chez le nourrisson ou encore le développement des droits de l'enfant. Mais quelle a été précisément sa contribution dans ce domaine ?

En réalité, la reconnaissance du statut et des droits de l'enfant s'inscrit dans une histoire plus ancienne. Elle remonte au moins aux travaux de Jean-Jacques Rousseau avec *Émile*, et de John Locke. Dès le XIX^e siècle, des lois spécifiques apparaissent en France et en Angleterre. Un mouvement international se développe au début du XX^e siècle. Une première Déclaration des droits de l'enfant est ainsi adoptée en 1924 par la Société des Nations, sous l'impulsion d'Eglantyne Jebb. Par la suite, ce mouvement s'appuie sur les progrès de la médecine et des sciences cognitives, qui mettent en avant la sensibilité et les capacités précoces des nourrissons.



Alors, il est difficile d'identifier une contribution majeure de Françoise Dolto, ou de sa psychanalyse en général, à ce vaste mouvement. On peut surtout considérer qu'elle a accompagné ces évolutions et contribué à diffuser ces idées auprès du grand public en France.

Sa fille, Catherine Dolto, a choisi de poursuivre l'héritage de sa mère. Médecin et écrivaine, elle s'est spécialisée dans la vulgarisation pour les enfants et les parents. Face aux nombreuses critiques sur les propos de sa mère, elle défend l'importance du travail de Françoise Dolto, tout en reconnaissant que certaines idées doivent être replacées dans

leur époque, et en insistant sur ce qui reste utile aujourd'hui, notamment l'écoute de l'enfant.

Sources : Déclaration des droits de l'enfant : <https://www.humanium.org/fr/declaration-de-geneve-1924/#:~:text=Le%2026%20septembre%201924%2C%20la,spécifiques%20aux%20enfants%20sont%20reconnus.>

Rédigé par Marie-Charlotte Hugon